

Règlement

Championnat de Suisse de tennis en fauteuil roulant

A. Organisation

1. La commission technique du tennis en fauteuil roulant (CT Tennis) de l'Association suisse des paraplégiques (ASP) cherche et approuve les candidatures des organisateurs du championnat de Suisse de tennis en fauteuil roulant (CSE) qui a lieu annuellement.
2. La CT Tennis soutient les organisateurs en leur fournissant des conseils et, si nécessaire, en mettant un de ses membres à la disposition du comité d'organisation.
3. La CT Tennis gère le cahier des charges pour les organisateurs du CS.
4. Le CS est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses qui sont en possession d'une licence de sport de l'ASP. Toutefois, seul·e·s les joueurs et joueuses possédant un passeport suisse peuvent obtenir le titre de Champion·ne de Suisse.
5. La CT Tennis règle avec les organisateurs le déroulement et le mode de jeu du CS (tableau avec système du K.O., Round Robin, en groupe, etc.).
6. Les organisateurs peuvent faire une demande de parrainage auprès de l'ASP dans le courant de l'année précédente et recevoir, après approbation, un soutien financier lié à certaines conditions (publicité dans le programme, sur les banderoles, etc.).

B. Annonce et inscription

7. L'annonce est envoyée par courriel et mise en ligne sur le site Internet environ 8 semaines avant le début du tournoi.
8. Les inscriptions pour le CS doivent être envoyées dans les délais impartis au moyen du formulaire d'inscription adéquat. Le délai d'inscription est d'environ 3 semaines avant le début du tournoi.

C. Catégories

9. Les catégories suivantes sont annoncées mais seront annulées lorsqu'il y a moins de trois participant·e·s ou moins de trois équipes de double:

Simple:

- a) Dames
- b) Messieurs Ligue A (généralement joueurs/joueuses N1 + N2 avec au besoin 2 wildcards)

- c) Messieurs Ligue B avec le reste des joueurs et joueuses (N3 + N4)
- d) Seniors (50 ans et plus; hommes et femmes mélangés). Lors de l'annonce, il est explicitement indiqué qu'une participation dans plusieurs catégories peut donner lieu à un maximum de quatre matches par journée de match.
- e) Juniors (jusqu'à 18 ans)
- f) Quad:

Double:

Une seule catégorie, dans laquelle les équipes mixtes peuvent également participer.

Consolante:

- a) Dames
- b) Messieurs Ligue A, Messieurs Ligue B
- c) Senior, Junior, Quad et Double sans consolante.

D. Liste des têtes de série

- 10. Le classement suisse actuel du semestre concerné est déterminant pour la liste des têtes de série dans les tableaux en simple.
- 11. Le classement suisse actuel est aussi déterminant dans les épreuves de double. Les positions de chaque joueur et joueuse sont additionnées, ce qui donne une valeur totale à l'équipe. Le classement des dames est multiplié par quatre pour se rapprocher de l'équilibre avec le classement des messieurs (nombre de joueurs et de joueuses).
- 12. En cas d'égalité de valeur entre deux équipes, c'est le ou la meilleur·e joueur ou joueuse qui est décisif ou décisive.

E. Convocation

- 13. L'organisateur envoie aux joueurs et aux joueuses la liste des participant·e·s et le calendrier des matches environ deux semaines avant le tournoi.

F. Déroulement du tournoi

- 14. Les matches simples se déroulent en trois sets, avec un tie-break dans chaque set. Le troisième set se joue avec de nouvelles balles si un joueur ou une joueuse le souhaite.
- 15. Le double se joue avec AD et un éventuel set décisif avec un match de tie-break en 10 points.
- 16. En cas de manque de temps, la direction du tournoi peut, en accord avec la CT, déroger aux conditions normales.

G. Arbitrage

17. S'il n'y a pas d'arbitre principal, la direction du tournoi prend automatiquement le statut de l'arbitre principal.
18. En règle générale, des arbitres de chaise doivent être organisés pour les finales des épreuves individuelles (Dames, Messieurs, Senior, Junior et Quad).

H. Désistement, absence et retard

19. Un joueur ou une joueuse qui renonce ou ne se présente pas à son match, perd son match par w.o. (walk over), ce qui équivaut à une défaite. La CT Tennis se réserve le droit de sanctionner le joueur ou la joueuse si l'absence n'était pas excusée.
20. Un retard sans raison de plus de 15 minutes entraîne la disqualification et la perte du match par w.o., ce qui équivaut à une défaite. La CT Tennis se réserve le droit de sanctionner le joueur ou la joueuse.

I. Remise des titres et prix

21. Il y a des titres de champion Suisse dans les catégories suivantes: Dames, Messieurs Ligue A, Ligue B, Senior, Junior, Quad et Double.
22. Il est laissé au libre choix des organisateurs de remettre d'autres prix pour les autres classements.

J. Compétences

23. Pour tous les points non mentionnés dans ce règlement, les règles officielles du tennis en fauteuil roulant de l'ITF s'appliquent.
24. En cas de litige, c'est la CT Tennis qui fait office d'instance suprême.

Approuvé lors de l'assemblée de la CT Tennis du 15.11.2024.

Chef de la CT Tennis en fauteuil roulant
Matthias Hürlimann